

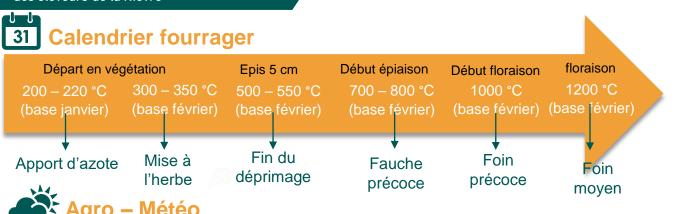
Point Fourrages



Nº1′

Conseil collectif à destination des éleveurs de la Nièvre

20/04/2022



7.9.0					
Station météo	Altitude (m)	Cumul pluvio depuis le 1er janvier (mm)	Degrés cumulés depuis le 1 ^{er} février		
Avrée	302	168	600		
Chateau-Chinon	598	209	517		
Clamecy	215	120	602		
Dun les Places	598	246	483		
Lormes	485	152	581		
Luzy	300	179	579		
Montigny en Morvan	285	159	566		
Nevers	175	128	599		
Prémery	260	175	570		

La semaine dernière a permis de cumuler entre 90°C supplémentaires. La mise à l'herbe doit maintenant se terminer dans le Morvan, en adaptant le chargement à la disponibilité en herbe.

Dans le reste du département, les 600°C cumulés sont atteints ou presque. Les premières fauches de ray-grass italiens ont eu lieu. De la pluie est annoncée à partir de la fin de semaine. Dès le prochain créneau de beau temps, les récoltes vont pouvoir recommencer.

Situation météo au 17 avril 2022 d'après données MétéoFrance

Mesures d'herbe : explosion de la pousse

Région fourragère	Puisaye	Plateaux de Bourgogne	Nivernais	Grand Bazois		Morvan		Entre Loire et Allier			
Commune	St Amand en Puisaye	Cuncy les Varzy	St Aubin les Forges	Crux la Ville	Fertrève	Empury	Millay	Moux en Morvan	St Pierre le Moutier	Luthenay- Uxeloup	Lucenay les Aix
19/04/2022	14,2			9,75	8		10,3		9,5		13,5
20/04/2022		15,1	8,9			11		7,53		11,3	

Hauteurs d'herbe moyennes mesurées sur les prairies permanentes suivies, semaine 16

La douceur des derniers jours a fait « exploser » la pousse d'herbe. Les croissances moyennes mesurées sur la dernière semaine sont comprises en 70 et 150 kg de MS/ha/jour.

La gestion du pâturage doit s'adapter à la pousse de l'herbe. Pour les lots conduits en pâturage tournant, c'est le moment de calculer les jours d'avance et de sortir des paddocks du circuit de pâturage pour les faucher. Pour les lots conduits en pâturage continu, il est possible d'augmenter le chargement au pâturage grâce à l'installation de clôtures électriques. Les zones mises en défens pourront ainsi être récoltées en fauche précoce pour éviter que l'herbe ne soit gaspillée.

Gestion du pâturage



■ Comment calculer les jours d'avance?

Pour les lots conduits en pâturage tournant, le calcul des jours d'avance à 650°C cumulés permet de décider du retrait ou non d'un ou de plusieurs paddocks du circuit de pâturage pour les récolter en fauche précoce.

La première étape consiste à mesurer la hauteur d'herbe moyenne de chaque paddock, à laquelle on soustrait ensuite 5 cm, qui correspondent à la hauteur d'herbe en sortie de paddock, pour déterminer la hauteur d'herbe « consommable » par paddock.

La seconde étape consiste à transformer la hauteur d'herbe consommable en quantité de matière sèche disponible pour les animaux. Pour ce faire, on multiplie la hauteur d'herbe « consommable » de chaque paddock par 210 (on considère qu'un cm de hauteur d'herbe = 210 kg de matière sèche par hectare).

On additionne ensuite les quantités de matière sèche disponibles de chaque paddock.

Sachant que le consommation quotidienne en matière sèche d'un couple vache-veau ou d'un taureau est de 17,2 kg de matière sèche, on multiplie cette consommation par le nombre d'animaux constituant le troupeau, pour connaître la consommation quotidienne du lot.

On compare ensuite la quantité de matière sèche disponible par rapport à la consommation quotidienne : l'objectif, à cette saison, est d'avoir 15 jours d'herbe d'avance. Au-delà, on s'expose à du gaspillage.

Si le nombre de jours d'avance est supérieur à 15, il faut soit retirer un voire deux paddocks du circuit de pâturage soit augmenter le nombre d'animaux dans le lot concerné pour redescendre à 15.

Les paddocks retirés du circuit de pâturage devront prioritairement être récoltés en fauche précoce (vers 800/900°C cumulés) de manière à pouvoir être réintégrés au pâturage dès le début de l'été.

ROAGR

Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous accompagnent

Contact bureau Nevers : Tél : 03 86 93 40 60

Mail: elevage@nievre.chambagri.fr

Retrouvez toutes nos actualités sur :

facebook. 🖒

